

2024



MIZERIEUX

Bulletin Municipal

Sommaire

Mot du maire, voeux de la municipalité	03
Etat civil	04
Extraits de compte-rendus de CM	05 à 10
Mizérieux et son histoire	11
Associations	12 à 15
RPI	17 à 18
Les Thuyas	19
Classes	20
CCAS, rencontre intercommunale	21
Journée jeux	22
Communauté de communes	23 à 25
Office de tourisme	25 à 27
Informations de la mairie	28 à 30
Informations diverses	31
Nouvelles entreprises	32
Agenda 2025	33
Photos	34 à 35
Ours	36

Correspondants de presse:

LE PROGRES Raymond SERRET
06.60.66.96.26 serretraymond@gmail.com

LE PAYS Florent FERLAY
florentferlay@gmail.com

Paysans LOIRE Alain GOUTTE
06.84.45.64.12 paysansdelaloire@paysansdelaloire.fr





Commune
de
Mizérieux

Le mot du Maire

Chers concitoyens

Au moment où ferez lecture de ce bulletin municipal nous serons à l'aube de l'an 2025. Devons-nous l'attendre avec impatience cette nouvelle année? Je ne ferai pas de discours politique ou de commentaire, mais la France va mal. Pour autant, à notre niveau, l'équipe municipale œuvre pour essayer de conserver un cadre de vie agréable au sein de notre commune, lequel, nous en avons conscience, ne convient pas forcément à tout le monde, mais il est le ratio entre projet, financement, et taux des taxes communales. Cette parenthèse étant fermée, il me reste l'immense plaisir, au nom du conseil municipal, des employés communaux, et en mon nom, de vous souhaiter, à toutes et à tous, nos meilleurs vœux de santé, de bonheur, et de réussite pour vous et pour ceux qui vous sont chers.

Laurent Thomas

Maire de Mizérieux

*Nous avons le plaisir de vous inviter
à la cérémonie des vœux
de la municipalité*

vendredi 10 janvier 2025 à 19 heures

Salle du Chevalard

*Pour clôturer, le traditionnel verre de
l'amitié vous sera offert.*



Mairie, 71, rue du Chevalard
42110 Mizérieux
04.77.27.23.72

mairie.mizerieux42@wanadoo.fr

Etat civil

● NAISSANCES

Salomé Ville, née le 16 janvier 2024,
fille d'Angélique Grange et Jérôme Ville

Loélia Burtont, née le 15 mars 2024,
fille de Tiphany Pont et Jérôme Burtont

Lissandro Lamoureux De Araujo, né le 1er septembre 2024
fils de Maëlys De Araujo et Ethan Lamoureux

*Bienvenue à ces nouveaux petits mizérois
et félicitations aux parents*



● BAPTEMES CIVILS

Léia Bidon, baptisée civilement le 8 mai 2024,
Fille de Mariane Gil et Jordan Bidon

Valentin Yssartel, baptisé civilement le 18 mai 2024,
Fils d'Adeline et Yann Yssartel



● MARIAGES

Céline Bruasse et Jérémy Coquard
se sont unis le 6 juillet 2024

Sarah Paret et Sébastien Lobbedez
se sont unis le 31 août 2024

La municipalité vous présente tous ses vœux de bonheur



● DECES

Philibert Poyade, décédé le 21 février à l'âge de 85 ans

Genevieve Gannot, décédée le 9 avril à l'âge de 77 ans

Daniel Merle, décédé le 16 avril à l'âge de 74 ans

Sophie Grzabkowiak, décédée le 21 avril à l'âge de 99 ans

Fortuné Laval, décédé le 27 juin à l'âge de 88 ans

Chantal Dumas, décédée le 19 octobre à l'âge de 69 ans

Annabelle Desbouis, née Geay, décédée le 4 décembre à l'âge de 49 ans



Toutes nos condoléances aux familles et aux proches

Compte-rendus

de conseils municipaux (extraits)

20 FEVRIER 2024

- **Délibérations CCFE** : Prise de compétence par la Communauté de Communes pour la compétence urbanisme, laquelle récupérerait entre autres la compétence de la carte communale : le conseil municipal vote Contre à l'unanimité.

- **Point SDA** (Schéma Directeur Assainissement) : Monsieur le Maire rappelle qu'en 2026, la CCFE prendra la compétence de la gestion de l'assainissement. En mars 2024, aura lieu le choix de l'entreprise qui sera chargée du diagnostic des réseaux en amont de ce transfert de compétences. Notre commune réglerait environ 9 000 euros HT (sur environ 50 000) pour ce bilan. Un problème est d'ores et déjà détecté dans le réseau passant sous le Riou. Un examen est en cours sur les 50 mètres de réseau concernés afin de déterminer les responsabilités et d'établir des devis de réparation.

- **Contrôle des bornes d'incendie** (8 + poche dans le lotissement les Chênes) : Le Conseil Municipal prend un Arrêté afin d'établir une carte détaillée de ces points à destination des pompiers, d'après le rapport reçu. Pour information, la Contribution Incendie passe de 7750 euros à 9344 euros soit 17, 56 euros / habitant.

- **Délibération concernant l'exonération des taxes foncières sur les logements neufs** à haute performance énergétique : Le Conseil Municipal vote Pour à l'unanimité et rappelle que cette exonération est soumise à conditions de ressources.

- **Projet des subventions aux associations pour 2024** suite à la sollicitation du SdE, par rapport à 2023 : Drôles de Dames : 100 euros à 0, Sou des Écoles : 300 euros à 500 euros, Voyages scolaires RPI : 500 euros, inchangé, Amis du Club 3e âge : 200 euros, inchangé, Cantate du Triolet : 350 euros à 200 euros, FNACA : 150 euros, inchangé, USEP Feurs-Néronde : 100 euros à 0, Amicale des sapeurs pompiers : 100 euros, inchangé, Comité des Fêtes : 400 euros, inchangé, ADMR : 80 euros, inchangé

- **Point budget** : remis à plus tard. Monsieur le Maire rencontre Monsieur Fargier du Trésor Public pour un bilan vendredi 23 février.



- **Divers** : La matrice du nouveau contrat de location de la Salle et des Gîtes incluant la taxe de séjour est présentée au Conseil Municipal et approuvée.

La commune de Mizérieux a été désignée pour tirer au sort 3 jurés

d'Assises sur le Canton de Feurs . Elle est en attente des consignes du Tribunal.

Une visite des DDEN au RPI aura lieu le jeudi 14 mars à 9h30. Mme Gil sera présente pour la commune de Mizérieux. Le prochain Conseil d'École aura lieu le même jour à 18h. Monsieur le Maire et Mme Gil seront présents.

Le Conseil Municipal prend un Arrêté afin de modifier l'extinction de l'éclairage nocturne : l'extinction sera avancée de 23h à 22h.

Lotissement les Chênes : l'entreprise SA Thomas souhaite faire les enrobés avant construction des parcelles et des clôtures sur voies. La Mairie fait part de son désaccord et préparera une mise en garde par courrier concernant les risques de détériorations à venir.

Mise à jour du fichier population de la mairie : un courrier et une fiche explicative seront distribués à chaque foyer afin de mettre à jour et d'informatiser les fichiers.

Installation des panneaux d'entrée de la commune et de limitation de vitesse sur la départementale : l'installation sera effectuée dès que les fixations auront été reçues. L'installation des panneaux sur l'Espace Loisirs est retardée suite à un défaut d'impression des photos ; les photos seront prises avec une meilleure définition.

Plaintes des habitants concernant des nuisances : Monsieur le Maire reçoit les familles concernées au mois de février.

Monsieur le Maire informe le conseil que les factures d'assainissement arriveront avec retard dans les foyers suite à un blocage désormais résolu.

08 AVRIL 2024

- **Approbation du CA et CG du budget commune** : approuvé par l'ensemble des élus.

- **Approbation du CA et CG du budget assainissement** : voté par l'ensemble des élus.

- **Vote budget commune et assainissement 2024** : voté par l'ensemble des élus.

- **Vote des taxes 2024** : taxes inchangées votées (rappel : TF bâti : 22.60/ TF non bâti : 23.07/ TH : 4.67)

- **Approbation des subventions aux associations** : montants attribués votés, inchangés par rapport au dernier conseil.

- **Point RPI, convention et travaux** : Un avenant sur la convention RPI va être étudié avec la commune de Nervieux.



Estimation des travaux à prévoir pour toitures des bâtiments école, garderie et cantine, soit 100 000 Euros. Notre cote-part étant de 1/3. Les 2 maires vont demander des aides, notamment auprès de la CCFE.

- **Divers** : Fabien DIARD demande la fermeture du haut de la rue du Chevalard à l'occasion de la fête annuelle. Mr le Maire va prendre un Arrêté dans ce sens. Mr le Maire informe le Conseil de la décision de Florence POYET-TISSOT de démissionner de son mandat de 1ère Adjointe pour raisons personnelles.

21 MAI 2024

- **Délibération pour la nomination d'un nouvel adjoint** : Mr le Maire demande qu'un nouvel adjoint soit élu suite à la démission de Florent TISSOT-POYET. Mme GIL Michèle est élue Première Adjointe par 8 voix et un vote blanc.

- **Délibération pour des contrats à durée déterminé pour accroissement d'activité et saisonnier** : Mr le Maire demande au conseil municipal de délibérer afin de pouvoir pallier aux absences dûes aux arrêts maladie ou au surcroit d'activité saisonnière, que ce soit pour la partie administrative ou pour les tâches effectuées l'agent Lucien TOURNUS. Le conseil approuve à l'unanimité.

- **Délibération pour l'intervention du service « secrétaire de mairie itinérante » de la CCFE** : Mr le Maire demande au conseil municipal de délibérer afin de pouvoir faire appel à ce service proposé par la CCFE. Ce service a été sollicité lors de l'absence de Mme LAMOUREUX Stéphanie qui était en arrêt maladie. Le conseil municipal approuve à l'unanimité

- **Courriers divers** : Mr le Maire fait lecture d'un mail reçu d'un citoyen pour nuisances sonores nocturnes.

- **Questions diverses** : Il est évoqué le positionnement des panneaux mentionnant la proximité d'enfants. La commission fleurissement informe de la mise en place de bacs à fleurs qui ont été repeints, devant la mairie le vendredi 24 mai.

Il est évoqué un avenant au contrat de Lucien TOURNUS afin d'augmenter ses horaires l'été, et de les diminuer l'hiver. Mr le Maire se renseigne auprès du CDG afin de voir les possibilités de modification contrat.



Caroline ESPARVIER-CHABRIT demande la possibilité de mettre en place un nouvel arrêt de car en amont du carrefour D112/rue du Chevalard dans le sens Nervieux-Feurs; Mr le Maire se renseigne auprès des autorités compétentes.

La commission pour le bulletin municipal se réunira le lundi 3 juin à 18h00.

Les tours de garde pour les élections européennes ont été validés par le conseil municipal.



01 JUILLET 2024

- **Jurés d'assises** : tirage au sort de 3 jurés pour la commune.
- **Modification de l'arrêté panneaux sur la départementale** : ajout des points de référencements (PR) pour la gendarmerie.
- **Arrêté pour la régie** : changement de régisseur, nomination de Lucie TALARON-FRANCOMME en lieu et place de Mme LAMOUREUX ; Yves CHARLIOT reste mandataire suppléant. Ces statuts donnent droit à une indemnité de 110 euros/an.
- **Adhésion à la convention Pôle Santé et Prévention du Centre de Gestion (CDG)** : valable 3 ans, pour les employés communaux. Le coût est de 0,50 % des cotisations, soit environ 90 euros/an.
- **Décision Modificative pour le budget** : transfert d'un reliquat positif de 5604 euros des recettes d'investissement vers la ligne 001 des dépenses d'investissement. Régularisation d'un différentiel de 1,18 euro avec le Trésor Public.
- **Questions diverses** : Mr le Maire informe le conseil :
 - * d'une coupure d'électricité par Enedis le 26 juillet pour travaux d'élagage.
 - * le prochain recensement est prévu entre le 16.01.2025 et le 15.02.2025.
 - * le Domaine des Mûriers, avec lequel la commune avait une convention pour la récupération des animaux errants, arrête son activité fin 2024. Une solution sera à trouver pour 2025 et les années suivantes.
 - * la commune de Mizérieux participe à hauteur de 475,74 euros pour les cadeaux de fin d'année aux élèves de CM2 venant de Mizérieux et passant au collègue.



10 SEPTEMBRE 2024

- Changement du taux d'indemnité de l'adjoint : Mr Yves CHARLIOT :

en charge des bâtiments communaux et de la gestion de location des salles;
le taux est réévalué à hauteur de 10,7 % de l'indice brut 1027, soit 439,83 € Brut.

- Régularisation de la régie de recette : avenant à la constitution : le montant maximum de l'encaissement que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 2000 €.

- Régularisation de la nomination du régisseur titulaire de la régie :

sont nommés Mme Lucie TALARON-FRANCOMME, titulaire et
Mr Yves CHARLIOT, suppléant.

- Délibération suite à l'enquête publique de l'entreprise RECYF à Balbigny depuis 2016 : le Conseil accepte la délibération à l'unanimité.

- Arrêté de nomination du coordonnateur communal en vue du recensement de la population 2025 : nomination de Mme Lucie TALARON - FRANCOMME

- Admission de créance en non-valeur sur le budget assainissement : le conseil municipal a délibéré et prononce l'admission en non-valeur de la totalité de la somme présentée par la trésorerie, soit la somme de 113,46 €, imputation de la dépense au budget principal, chapitre 65, article 6541 créances admises en non-valeur.

- Approbation du rapport de la CLECT : la commune profitera des travaux du passage piétons, bordures et terre, pour aménager un espace fleuri.

- Point travaux : passage du pumtrack avec une passerelle: une solution moins coûteuse est envisagée en tenant compte des obligations de biodiversité, à savoir que la police de l'eau n'est pas d'accord pour un curage, car le ruisseau est classé cours d'eau 10X10. Il est envisagé de faire faire par un service technique un désengorgement, et installer 3 tuyaux coût : 1 tuyau 1300 € X 3 = 3 900 €/ terre/ location d'une pelle. Il s'agira d'un accès à moindre coût, un rendu béton plus remblai. Il a été décidé de rencontrer les intervenants STD plaine du Forez et la police de l'eau en même temps pour une solution.

- Questions diverses : la réunion des associations fixée le 29/09 à 19h30. La réunion du CCAS doit être prévue: suggestion le 11 octobre prochain, à confirmer. La réunion pour le bulletin municipal est arrêtée le 18/09/2024 à 19h30.

Journée jeux 30/11/2024 : changement des horaires, 14 h jusqu'à 22h 30.



05 NOVEMBRE 2024

- **Décision modificative budget commune** (Délibération N°18/2024) : 1240,76€, approuvée par le CM.
- **Délibération fixant la mise en place de la rémunération des heures complémentaires et supplémentaires** (Délibération N°19/2024) : le CM vote «pour».
- **Délibération fixant l'indemnité du coordonnateur communal dans le cadre de la campagne de recensement 2025** (Délibération N°20/2024) : le CM vote «pour».
- **Délibération fixant l'indemnité de l'agent recenseur dans le cadre de la campagne de recensement de la population 2025** (Délibération N°21/2025) : le CM vote «pour».
- **Mise à jour de la délibération d'adhésion au service optionnel du Pôle Santé au travail proposé par le CDG42** (Délibération N°22/2024) : modification des taux.
- **Adoption du rapport d'activité 2023 de la CCFE** (Délibération N°23/2024) : validé par le CM.
- **Modification des statuts de la CCFE pour la prise en compte de la nouvelle adresse du siège social** (Délibération N° 24/2024) : le CM approuve.
- **Avenant à la constitution d'une régie de recette** : perception de la taxe de séjour (Délibération N°25/2024) : le CM valide.
- **Adoption du rapport de bilan triennal de l'état zéro artificialisation nette (ZAN) sur la commune** (Délibération N° 26/2024) : le CM valide.
- **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2023 – RPQS** (Délibération N°27/2024) : le CM valide.
- **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2023 – RQS de la Bombarde** (Délibération N°28/2024) : le CM valide.
- **Questions diverses** : Mr le Maire présente les devis pour le remplacement des rideaux de la mairie et pour la réparation de la sonde du four de la salle du Chevalard ; d'autres devis vont être demandés. Le devis Barou est validé pour la passerelle le long de la départementale. Point sur l'élagage des platanes place de l'église. Le CM valide les achats d'une débroussailleuse et d'un taille-haie.





Commune
de
Mizérieux

Mizérieux et son histoire

ZOOM SUR JEAN-LOUIS BEAU

Jean-Louis Beau est né en 1957 à St Germain Laval. Il résidait avec ses parents à la ferme familiale, à Mizérieux : d'abord à la ferme des 2 Sapins (actuelle ferme Bonnet) puis à la ferme du Chevalard (remplacée aujourd'hui par la mairie et la salle communale). Jean-Louis Beau s'est marié en 1980 avec Annie. De cette union sont nés 3 enfants : Stéphanie, Amandine et Sébastien.

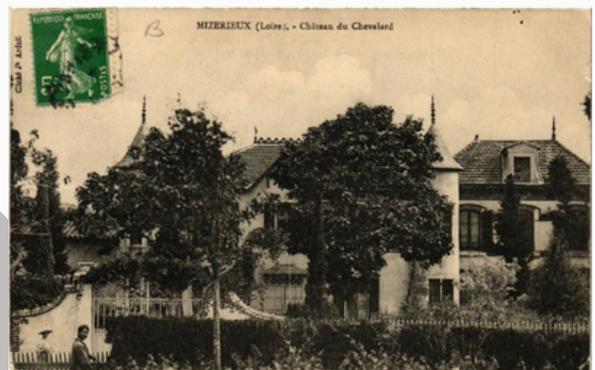
Agriculteur passionné, il faisait également partie du Comité des fêtes de Mizérieux. Elu conseiller municipal en 1983, puis adjoint, il était très impliqué dans la vie de la commune. Jean-Louis Beau était un homme discret, disponible, souriant et réfléchi. Il aimait s'amuser et pousser la chansonnette lors de réunions festives. Il nous a quittés en 2016.



En son honneur, le conseil municipal a décidé de baptiser l'espace de loisirs comprenant le Pumptrack "Espace Jean-Louis Beau".

LE CHEVALARD

Le domaine du Chevalard, comprenant le Château du Chevalard, date du XVIIIe siècle. Il dépendait alors de la Seigneurie de Nervieu (sans "x" à l'époque). Il fut acquis en 1752 par Antoine Lattard du Chevalard, dont il prit le nom. Son architecture fut plusieurs fois modifiée. Le domaine, scindé, devint en partie une ferme, laquelle devint ensuite les actuelles mairie et salle communale.

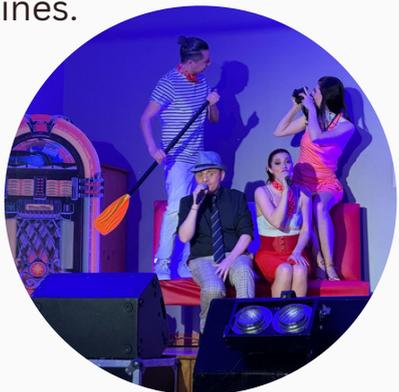


Associations

COMITE DES FETES



L'année a commencé le **10 février** par le **repas spectacle "Salut Les copains"** proposé par Spectacle Prod. Nous étions 201 personnes à déguster un **boeuf aux olives** préparé par Raphaël du restaurant la Gentillère à Cleppé, le fromage à La Baratte à Balbigny, et ce qui devient notre traditionnel **vacherin** de la boulangerie pâtisserie Vial au Coteau. Après le spectacle, nous avons pu enflammer la piste de danse avec Ludo aux platines.



Le **30 avril**, nous vous proposons de venir partager un moment de rencontre et de convivialité autour d'un apéritif, d'une **omelette** et d'une **soirée dansante** totalement gratuite et réservée aux habitants du village.

